

CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 29 septembre 2025

DELIBERATION N°82/2025

Education – Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) - Participation des communes aux dépenses de fonctionnement de l'antenne chartraine pour l'année 2024

L'an deux Mil vingt-cinq, le 29 septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en séance extraordinaire, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 23 septembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 16

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 5

Absent(e)s ou excusé(e)s : 1

Votants : 21

PRESENTS : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, Mme JOALLAND Dina (arrivée à 18h49), M. LE BORGNE David (arrivé 18h50), Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme KOUBA Maryline (arrivée 18h39), Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine (arrivée 18h39), M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, M. BOSSARD Emmanuel,

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S AVEC POUVOIRS :

M. BABOUR Mokrane donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick, M. DANGE Roger donne pouvoir à Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline, Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme POULAIN Florence, Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à M. GAUTIER Roger

ABSENT(E)S ou EXCUSE(E)S : Mme BOSSARD Anne-Laure

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOSSARD Emmanuel

La séance est levée à 20h10

N°82-2025 (7.10) : Education – Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) - Participation des communes aux dépenses de fonctionnement de l'antenne chartraine pour l'année 2024

Rapporteur: Madame Kouba

Pour rappel, la ville assure la gestion financière de l'antenne du RASED de Chartres-de-Bretagne, dont les bureaux sont situés rue Antoine Chatel. Les dépenses concernent l'eau, l'électricité, les fournitures scolaires et de petit équipement, la maintenance, les frais de télécommunication.

Font partie de l'antenne du RASED de Chartres-de-Bretagne les écoles publiques maternelles et élémentaires des communes de Chartres-de-Bretagne, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Pont-Péan et, depuis 2024, l'école Suzanne LACORE de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 19 mai 2025, a voté la répartition des charges de fonctionnement de l'antenne du RASED de Chartres-de-Bretagne entre les communes concernées pour l'année 2024.

Le tableau figurant sur la délibération comporte une inversion des montants entre les communes de Pont-Péan et Noyal-Châtillon/Seiche.

Le tableau rectificatif est le suivant :

Communes	Montants (€)
Chartres-de-Bretagne	765,94
Noyal-Châtillon sur Seiche	927,35
Pont-Péan	574,23
Saint-Jacques de-la-Lande	253,95
Total	2521,47

Ceci exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Animation réunie le 11 septembre 2025.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux montants ci-dessus présentés ;
- Approuve la nouvelle délibération ayant pour objet de rectifier la délibération n° 47-2025 du 19 mai 2025, comportant une erreur matérielle.

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BONNIN



Le Secrétaire

Emmanuel BOSSARD